

Les antibiotiques et nous

Novembre 2009



Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé

Journée Européenne
d'Information
sur les Antibiotiques



Prenez soin des antibiotiques



La vie d'un a

Les antibiotiques sont des médicaments dont on ne peut pas se passer : ils ont permis que des infections autrefois mortelles comme les méningites et les septicémies puissent être guéries. Mais aujourd'hui certaines bactéries résistent de plus en plus aux antibiotiques et des infections deviennent plus difficiles à traiter.

L'Afssaps contrôle et surveille l'efficacité et la sécurité d'emploi de ces médicaments tout au long de leur vie.

Les antibiotiques vous sont prescrits pour guérir et parfois prévenir une infection due à une bactérie. Agissons ensemble pour préserver leur efficacité aujourd'hui et pour les générations futures.

Avant d'être commercialisé, un nouvel antibiotique, comme tout médicament, fait l'objet d'un long travail de recherche.

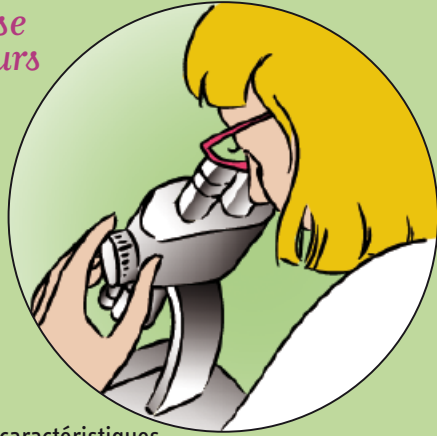
L'Afssaps, au niveau national, ou l'EMA, au niveau européen, sont les autorités de santé qui statuent sur la mise sur le marché des médicaments en évaluant les éléments fournis par les laboratoires pharmaceutiques.

De la recherche à la mise sur le marché, un parcours en plusieurs étapes

► Un laboratoire pharmaceutique découvre une nouvelle molécule. Il procède alors à des tests pour déterminer sur quelles bactéries l'antibiotique est actif (on parle de spectre d'activité).

► À partir du spectre d'activité et des caractéristiques de la molécule, le laboratoire va ensuite conduire des études chez l'homme pour valider son efficacité et sa sécurité d'emploi dans un ou plusieurs types d'infections.

► Les autorités de santé procèdent à une évaluation scientifique. Si le bénéfice démontré pour ce nouveau médicament est jugé supérieur aux risques qu'il peut entraîner, l'antibiotique reçoit une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Cette AMM est assortie d'une information aux prescripteurs qui précise ses conditions d'utilisation. Une attention particulière est portée à l'information des patients : des conseils d'éducation sanitaire sont présents dans toutes les notices.



ntibiotique

Une fois sur le marché, l'antibiotique est soumis à la réalité du terrain et fait l'objet d'une surveillance attentive pour en encadrer l'usage.

Après la mise sur le marché, une surveillance constante...



› Avant l'AMM, des effets indésirables sont connus au travers d'essais cliniques portant sur quelques centaines de patients.

Après l'AMM, la surveillance permanente des médicaments permet de compléter la connaissance que l'on a des effets indésirables en conditions réelles d'utilisation.

› Les bactéries résistent : ceci signifie que l'antibiotique peut ne plus être aussi actif, voire être totalement inefficace.

L'Afssaps va s'assurer que l'antibiotique demeure toujours efficace en analysant notamment les signalements de résistance transmis par des réseaux officiels qui surveillent le comportement des bactéries.

› L'Afssaps surveille l'évolution des ventes des antibiotiques et contrôle la promotion faite par les laboratoires auprès des médecins afin de repérer ou éviter les abus.

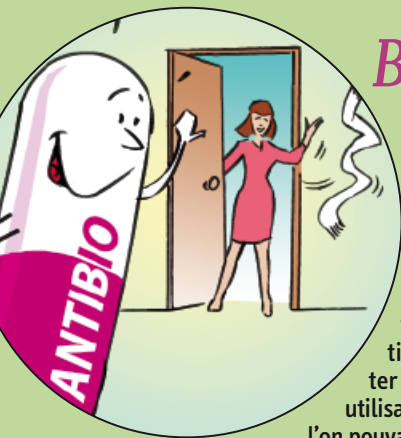
... et des moyens d'actions

› Les autorités de santé peuvent être amenées à modifier l'AMM de l'antibiotique, voire à le retirer du marché, en raison de problèmes de résistances bactériennes ou d'effets indésirables plus graves ou nouveaux.

› L'Afssaps élabore des recommandations de bonne pratique ou des mises au point, sur une infection ou une famille d'antibiotiques. Ces différentes recommandations précisent les antibiotiques les mieux adaptés aux différents types d'infections.

En pratique

- N'utilisez un antibiotique que lorsque votre médecin vous l'a prescrit. Ne le réutilisez pas de vous-même et ne le donnez jamais à une autre personne, même si les symptômes vous semblent les mêmes.
- Respectez la prescription : dose, fréquence et horaire des prises, durée de traitement.
- Lisez toujours la notice pour vérifier les modalités d'utilisation et les précautions d'emploi. En cas de doute, interrogez votre médecin ou votre pharmacien.
- Signalez à votre médecin ou à votre pharmacien tout événement indésirable survenu pendant le traitement.
- Une fois votre traitement terminé, rapportez à votre pharmacien toutes les boîtes entamées ou non utilisées.



Bien utiliser les antibiotiques : une nécessité !

Parce que ce sont des organismes capables d'évoluer, les bactéries ne cessent de trouver des parades à l'action des antibiotiques. Devenues résistantes, elles se propagent et peuvent infecter chacun d'entre nous. Ce phénomène est favorisé par la mauvaise utilisation des antibiotiques. C'est ainsi que, pour certaines infections que l'on pouvait jusqu'ici traiter, des antibiotiques efficaces viennent à manquer. À terme, cela pourrait conduire à une situation comparable à celle rencontrée quand les antibiotiques n'existaient pas encore. Ne pas utiliser à bon escient les antibiotiques représente donc un risque pour soi et pour les autres mais aussi pour les générations futures. Afin de préserver l'efficacité de ces médicaments indispensables, l'Afssaps en définit les règles de bon usage et les actualise régulièrement.

« J'ai 41 ans, je n'ai jamais eu de problème de santé ni d'arrêt de travail pour maladie. Un matin, j'ai ressenti une douleur thoracique brutale, je toussais et crachais, et j'avais beaucoup de fièvre. Mon médecin a diagnostiqué une pneumonie et m'a prescrit un antibiotique pour 10 jours. Au bout de 4 jours, je vais mieux : puis-je arrêter le traitement ? »

Il faut toujours prendre son traitement antibiotique jusqu'au bout et sans sauter de prises. Cela assure l'efficacité du traitement et prévient les rechutes. Sinon, les bactéries peuvent devenir résistantes aux antibiotiques et les infections plus difficiles à traiter.

► Pour préserver les antibiotiques, il faut toujours les utiliser conformément à la prescription médicale.

« J'ai 28 ans, je suis grippé et je n'ai pas de problème de santé particulier. Mon médecin m'a prescrit des médicaments pour soulager la fièvre. Au bout de quelques jours, la température ne baisse pas et je tousse beaucoup. Mon médecin me prescrit alors un antibiotique. J'entends pourtant dire qu'il ne faut pas en prendre en cas de grippe... »

Devant un syndrome grippal, il est normal que le médecin ne prescrive pas d'emblée un antibiotique car il s'agit d'une infection virale. Les antibiotiques ne sont pas actifs sur les virus et n'ont aucun effet sur la fatigue. Le médecin a constaté que l'état de son patient ne s'améliorait pas et a suspecté une surinfection bactérienne. Il a alors prescrit un antibiotique. Prendre d'emblée un antibiotique pour un syndrome grippal n'accélère pas la guérison ni ne réduit le risque de surinfection. En revanche, la prescription d'un antibiotique est justifiée lorsqu'une surinfection bactérienne est suspectée.

► Pour préserver les antibiotiques, il faut les réserver aux infections qui le nécessitent.

En savoir plus ?

www.afssaps.fr ► Dossiers thématiques ► Antibiothérapie